

Compte rendu de la réunion du CCAS
du 14 avril 2021 à 18 heures

Présents

Mme Pascale DIDAOUI
Mme Marie-France GAUNARD-ANDERSON
Mme Maryse JASMIN
Mme Sandrine JENOT
Mme Marianne KUPKE
Mme Martine SAS-BARONDEAU
M. Thierry FRESSE
M. Gilles SOULIER

Absents ayant donné procuration

Absents excusés

Absents non excusés

Mme Andrée DEPULLE
Mme Chantal STEFFENS
M. Daniel MAURICE

Désignation du Secrétaire de séance : Martine SAS-BARONDEAU

Approbation du compte administratif et de gestion 2020

La Vice-Présidente présente les comptes administratif et de gestion 2020 :

- Recettes : 285,41 € de dons divers
- Dépenses : 1 542,94 € dont 1 400,00 € en bons de chauffage, 60,00 € d'aide alimentaire et 82,94 € d'achat de brumisateurs (canicule)
- Report de l'année précédente : excédent de 2 090,99 €
- **Solde de l'exercice 2020 : excédent de 833,46 €** (285,41 – 1,542,94 + 2 090,99)

Le compte administratif 2020 fait apparaître les résultats ci-dessus. Le compte de gestion du comptable public est en tout point identique et, hors vote du Président, ils sont approuvés à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement

Le Président propose d'affecter le résultat de clôture du compte administratif 2020, soit 833,46 € au compte 002 Report de fonctionnement du budget primitif 2021.

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil d'administration.

Approbation du budget primitif 2021

Compte-tenu du report de fonctionnement 2020 et d'une recette prévisionnelle de 1 500,00 € en dons, le montant total du budget sera de 2 333,46 €.

Les prévisions de dépenses sont composées de 2 200,00 € de charges de gestion courante en provision pour bons de chauffage et demandes d'aides diverses et de 133,46 € de charges à caractère général (alimentation) pour équilibre du budget.

Le budget primitif est approuvé à l'unanimité.

Campagne bons chauffage 2020-2021

La Vice-présidente présente le bilan de la campagne des bons de chauffage 2019-2020 : 10 demandes ont été déposées dont 7 sont recevables en fonction des critères établis. Les demandes non recevables concernent donc 3 ménages avec dépassement du plafond d'attribution.

La campagne est reconduite pour 2020-2021 avec des critères d'éligibilité qui demeurent identiques à la campagne précédente. La date limite de dépôt des dossiers en mairie est fixée au 30 avril 2021.

Points divers

NEANT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 h 20.